

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE
MARDI 8 SEPTEMBRE 2009, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À
CÔTE SAINT-LUC, À 20 h 30**

PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Ken Lerner, Directeur général
M. Jonathan Shecter, Directeur des services juridiques et greffier,
agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 35 pour se terminer à 20 h 45. Une (1) personne a demandé la parole et a été entendue.

1) Seymour Glustein

Le résidant (de même que les membres de l'auditoire) a demandé des éclaircissements au maire Housefather concernant le règlement municipal concernant les barbecues. Le maire Housefather a répondu aux questions et suggéré ensuite aux résidants de s'adresser au greffier pour plus de détails.

090901

**TRAVAUX PUBLICS – PROLONGATION DE CONTRAT POUR LA
SUPERVISION DE GAINAGE DES CONDUITES D'AQUEDUC**

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

090902

**ACHATS - REJET DE SOUMISSION POUR L'APPEL D'OFFRES N° C-20-09 –
ACHAT D'UNE TOYOTA SIENNA**

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc a procédé à un appel d'offres par invitation pour l'achat d'une Toyota Sienna (appel d'offres C-20-09) et qu'elle a reçu une soumission.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 11 de l'appel d'offres, la Ville se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc, par les présentes, rejette toutes les soumissions reçues pour l'appel d'offres C-20-09 relativement à l'achat d'une Toyota Sienna;

QUE l'administration de la Ville soit et elle est par les présentes autorisée à lancer un nouvel appel d'offres. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

090903

APPROBATION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance levée. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 20 H 57, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT LEVÉE.

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES
ET GREFFIER